

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/04-2026

-oOo-

## SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 07 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE : 07 AVRIL 2026

-oOo-

**OBJET : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Rapporteur : Madame Patricia L'HUILLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 28**

**NOMBRE DE VOTANTS : 28**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Sébastien GUILLARD, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, Mme DURAN Aurélie, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure, Mme Pandora CHARANSOL, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

- Néant.

**ABSENT** : M. Bruno LEBLANC.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

## Rapport au Conseil Municipal :

Le Conseil municipal est informé que, dans le cadre de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la commune doit disposer d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

À la suite du renouvellement du Conseil municipal en date du 22 mars 2026, il est nécessaire de revoter le Règlement Budgétaire et Financier et de mettre à jour les procédures internes. Ces procédures sont formalisées dans un document unique détaillant :

- ⇒ Les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs ;
- ⇒ Les procédures de la collectivité, pour les faire connaître et les suivre le plus précisément possible ;
- ⇒ La création d'un référentiel commun et d'une culture de gestion appropriée par l'ensemble des directions et services ;
- ⇒ Le respect des normes et le principe de permanence des méthodes ;
- ⇒ La correction des « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L.1612-30, qui prévoit que le Règlement Budgétaire et Financier doit être adopté ou confirmé par la nouvelle assemblée avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement afin de garantir sa validité et d'assurer la transparence financière,

**VU** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par l'ancienne Assemblée le 27 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que la commune doit disposer d'un Règlement Budgétaire et Financier actualisé pour mettre en place des procédures internes claires et harmonisées, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe, applicable à partir de l'exercice 2026.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :*

de sa réception en Sous-Préfecture le : **21 AVR. 2026**

de sa publication ou affichage le : **21 AVR. 2026**